

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

### SEANCE DU 20/06/2016

---

Le lundi 20 juin 2016 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 14 juin 2016, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER, Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mmes DESCOUR, GUILLOTEAU, Mme DOR, M. DAYME.

**ABSENT EXCUSE** : M. SANSOZ

**ABSENT MOMENTANE** : M. BROLIQUIER, GIBERT

**DEPOTS DE POUVOIR** : M. BROLIQUIER pouvoir à M. CHAILLET  
M. GIBERT pouvoir à Mme de LAVERNEE  
M. SANSOZ pouvoir à Mme GUILLOTEAU

**ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/05/16**

**M. le Maire :** Quelques questions diverses pour commencer ce conseil d'arrondissement. Je voulais vous parler de M. Sansoz : avec son épouse Carole, il a eu la joie d'avoir dans son couple la naissance d'un petit Amédée, il y a quelques jours maintenant. Je tenais à lui exprimer publiquement, après l'avoir fait en privé, toutes nos félicitations pour la naissance de ce premier enfant.

Je voulais également vous dire un mot sur l'accueil de l'Euro que nous avons dans notre arrondissement. Vous le savez, l'accueil de ce grand événement festif n'est pas sans conséquence sur notre centre-ville, puisqu'il y a énormément de touristes et de supporters qui sont arrivés à Lyon. Il y a aussi les supporters qui sont venus non pas des pays d'origine mais de l'ensemble de la région et puis il y a tous les lyonnais qui s'enthousiasment également pour cette compétition de foot. Nous accueillons la Fan Zone, je ne reviendrai pas sur notre position de principe, vous la connaissez, mais je tenais à saluer le travail de tous ceux qui œuvrent pour le meilleur déroulement possible de cet événement.

Les premiers que je tenais à remercier, ce sont les forces de l'ordre qui sont sur tous les fronts : la surveillance, la sécurité, le maintien de la tranquillité, le respect des arrêtés et puis les différentes préventions. Je tiens à saluer leur travail aussi bien effectué par la Police nationale que par la police municipale. La majorité des élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement sont sur le pont eux aussi et on a pu voir le jour comme la nuit, les jours de semaine comme les week-ends, le travail de la police. J'ai pu constater qu'un a une Fan Zone bis, non officielle, qui s'est installée sur la place Antonin Poncet, à quelques mètres de la Fan Zone officielle. On invite les supporters à entrer dans la Fan Zone officielle mais ils nous disent qu'ils n'ont pas très envie d'y entrer. Il y a eu quelques atteintes à la tranquillité dans cette zone. Cela n'a pas toujours été facile à gérer mais pour le moment, les supporters, dont certains sont très alcoolisés, n'ont pas causé trop de problème. L'alcool est vraiment le grand souci de ces regroupements à la base plutôt « bon enfant », sympas, mais qui peuvent dégénérer très vite. D'où les arrêtés municipaux et préfectoraux contre la vente d'alcool à emporter. D'où une campagne de sensibilisation qui a été menée par la police municipale et la police nationales auprès des commerçants vendeurs d'alcool sur le respect de ces arrêtés mais aussi auprès des supporters pour leur expliquer qu'ils ne pouvaient pas consommer d'alcool sur la voie publique. Il y a eu, à ma connaissance, trois procédures pour ventes illicites d'alcool avec demande de fermeture administrative. Ces procédures ont pu être engagées grâce à un système de vidéo protection. Ce qui montre une fois de plus son utilité. Dernier exemple d'action bien maîtrisée : rue de la Monnaie, qui catalyse aussi beaucoup de nuisances, notamment sonores. Il y a eu un travail collaboratif entre plusieurs services et notamment à la vidéo surveillance, une rixe importante a pu être contenue avant que cela ne dégénère.

Nous saluons l'engagement, le professionnalisme et le dévouement de nos forces de l'ordre à qui nous souhaitons bon courage pour maintenir ce niveau de tranquillité sur la presqu'île.

L'autre service que je tenais à remercier c'est celui de la propreté du Grand Lyon dont le travail et la réactivité sont salués même par les habitants qui voient la qualité du travail effectué chaque jour. Ce service donne une belle image de notre presqu'île. Que cela soit en ramassant les canettes et bouteilles, le nettoyage des pieds de façades qui servent d'urinoir quand ce ne sont pas les allées d'immeubles, mais là, ce sont les copropriétés qui doivent assumer le nettoyage.

Les plaintes sont nombreuses ici, à la mairie d'arrondissement, en mairie centrale également ainsi qu'auprès de la Police municipale et nationale. Nous nous efforçons ici, sans polémique, de répondre à chacun. Dans l'ensemble, je veux saluer aussi la patience, la tolérance et la responsabilité des riverains qui supportent au quotidien le revers de la médaille. Ils ont bien compris que l'UEFA et que l'accueil de l'Euro était un plus pour la notoriété et pour l'image de la ville. Ils savent prendre sur eux pour supporter ce qu'ils ne supporteraient pas en temps ordinaire. Nous, élus du 2<sup>e</sup>, nous poursuivons notre mission surtout notre mobilisation, pour tenter de limiter les nuisances. En termes de nuisance, le problème n°1 c'est celui des nuisances sonores, notamment pendant les concerts. Il y a eu les réglages de la sono le week-end dernier qui avaient été extrêmement pénibles et hier, il y a eu le concert de Bob Sinclar. Grand succès public, grand succès musical, mais avec des pointes de niveau sonore allant jusqu'à 115 décibels, en plein centre-ville pendant plusieurs heures d'affilées. Nous appelons donc la Ville de Lyon à exercer un meilleur contrôle sur le niveau et la durée de diffusions sonores qui doivent rester dans le cadre de la réglementation en vigueur. D'autant plus que, sur ce concert, la population avoisinante n'avait pas été prévenue puisque la réunion d'information que l'on avait souhaitée n'a pas eu lieu. A côté de cela, soyons clair, il y a beaucoup de choses qui se passent bien. Les chiffres d'affaires des restaurateurs et des cafetiers de notre arrondissement sont en train de s'envoler, tant mieux pour eux. Jusqu'à maintenant la mauvaise saison climatique avait plutôt plongé les chiffres d'affaires vers le bas.

**M. Bernard :** On est très heureux de voir qu'enfin vous avez reconnu que cette manifestation de l'UEFA pouvait être un élément porteur de festivités dans un moment, où on est, les uns et les autres la tête à l'envers. Cela permet une respiration quelque peu décalée, dans la perception de chacune et chacun mais que cela reste un des événements sportifs porteur de choses positives. J'ai discuté avec beaucoup de commerçants de la rue Victor Hugo qui ne se plaignent pas du tout, ils n'ont jamais eu des chiffres d'affaires aussi élevés.

**M. le Maire :** Tant mieux.

**M. Bernard :** J'ai vu également d'autres commerçants dans les rues perpendiculaires et adjacentes, ils sont tous très heureux. Je reconnais, et je partage votre inquiétude sur l'alcool, mais il est vrai que pendant ces périodes-là les supporters se lâchent et puis les regroupements sont quelque fois un peu excessifs dans le bruit, dans l'ambiance, mais ce n'est pas pire que de voir ce que je vois quelquefois au pied de notre belle faculté Catholique de la place Carnot. Des moments d'alcool qui sont largement aussi néfastes que ceux que vous dénoncez. Evidemment, je peux comprendre qu'à un moment festif qui est très populaire, qui correspond peut-être à d'autres statuts de citoyens de cette Europe tourmentée, je me réjouis que vous puissiez reconnaître enfin qu'un événement comme celui-là, on pouvait l'avoir dans le centre-ville à la presque île et même si cela gêne certains de nos résidents de la place Bellecour, je crois qu'ils sont suffisamment responsables et fiers malgré tout d'appartenir à une métropole internationale qui aujourd'hui vend son image à travers une multitude d'animations qu'elles soient culturelles, pédagogiques, sportives, et autres. Je trouve que tout va dans le bon sens, bien sûr, c'est là où je vous sais suffisamment responsable aussi, à nos côtés, puisque vous savez très bien que M. Jean-Yves Sécheresse est très présent sur la Fan Zone, la mairie centrale est très présente, que Jean-Lou Coly est très présent aussi et le Maire de Lyon, Gérard Collomb, s'en inquiète matin, midi et soir. Je pense que c'est très bien que vous ayez pu adhérer pleinement à cette manifestation. En mon nom et ceux de mes collègues on vous salue pour avoir dit ceci. Mais nous ne partageons pas la chute de votre discours. Vous permettez que je reste plutôt très optimiste pour les jours à venir et surtout pour que cette ville gagne toujours en notoriété et en intelligence de ses citoyens.

**M. le Maire :** Puisque vous parlez au nom de l'ensemble du groupe d'opposition, permettez-moi de parler au nom de l'ensemble de la majorité de cet arrondissement. Il y a quatre ans, lorsque la décision a été prise par l'UEFA de faire cette compétition en France, et notamment à Lyon, nous avons approuvé et nous l'avons toujours approuvée. Il n'y a pas de revirement de notre position à ce sujet. Nous sommes très heureux que Lyon ait été choisi et un certain nombre de ceux qui ont soutenu la construction du stade l'on fait aussi dans cette perspective d'accueillir l'ensemble des pays européens. Nous avons toujours soutenu l'Euro, nous soutenons l'Euro maintenant qu'on est en plein dedans. Nous avons tout fait pour que les choses se passent bien. Ne confondons pas Euro et Fan Zone. La Fan Zone est un endroit qui est particulier, si jamais l'Euro a un énorme succès, la Fan Zone en a moins que ce qui était prévu en termes d'affluence. Mais on n'est pas là pour faire un bilan. Cela fait uniquement 10 jours, il y a encore une vingtaine de jours de compétitions. Pour le moment on fait notre travail et on en reparlera à l'issue.

Deuxième sujet que je voulais aborder en ce début de conseil, c'était le sujet de la commission mixte. Nous demandons à la Ville d'appliquer le CGCT concernant le transfert aux arrondissements de certains équipements et leur gestion. Nous avons écrit au Maire de Lyon, j'en avais informé le conseil à la suite du vœu que nous avons voté ici à la majorité pour demander le respect du CGCT et nous avons malheureusement toutes les peines du monde à faire appliquer ce règlement. Après notre délibération, nous avons demandé par courrier la tenue de la commission mixte, qui devrait se réunir chaque année depuis 1983 et qui ne s'est jamais réunie à Lyon. Nous avons proposé des dates mais malgré plusieurs relances, une fois de plus, le Maire de Lyon ne répond même pas à nos courriers. Nous considérons que c'est irrespectueux des arrondissements mais c'est malheureusement loin d'être la 1<sup>ère</sup> fois. C'est surtout inadmissible parce que le Maire de Lyon, en tant que plus haute autorité ici, sur le territoire communal, a le devoir d'appliquer le règlement. S'il le faut, mais nous ne souhaitons pas aller jusque-là, la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement fera valoir ses droits. C'est une question de respect de la démocratie. Le Maire de Lyon n'est pas au-dessus des lois. Il y a une loi qui régit nos débats et la collectivité sur le territoire sur la Ville de Lyon c'est la loi PLM, Paris, Lyon, Marseille, votée en 1982. Le Maire de Lyon doit l'appliquer, nous tenions à lui rappeler une fois de plus publiquement.

Concernant une initiative très intéressante qui a reçu notre entier soutien concernant le conseil de quartier Bellecour Carnot, Mme de Brosse si vous pouviez nous en dire un mot.

**Mme de Brosse :** Le conseil de quartier Bellecour Carnot est très dynamique, il a lancé un Plan Patrimonial, organisé une fête de quartier d'Ainay, il y a quelques jours, qui a été très réussie. Maintenant, il a mis en place un site internet qui permet aux habitants de signaler les endroits où ils pensent qu'un arbre pourrait être planté. Ce site est déjà actif et le sera jusqu'au 26 août. Il faut aller sur « [carte.lyon.fr](http://carte.lyon.fr) » et le site s'appelle « Plantez un arbre ». Il y a des lieux qui sont déjà signalés sur la carte et vous pouvez voter pour un certain nombre d'emplacements et vous avez aussi la possibilité de proposer un emplacement qui n'est pas encore validé. C'est une initiative très intéressante.

**M. le Maire :** Belle initiative, merci d'avoir attiré l'attention sur ce sujet de démocratie participative. C'est la première fois à ma connaissance que l'on associe les citoyens de cette façon-là, via le net et pour leur demander très concrètement où planteraient-ils un arbre. C'est quelque chose de concret, on verra si c'est un succès, ce que je souhaite, mais en tous les cas l'expérience méritait d'être tentée.

Je présiderai le conseil jusqu'à 18h45 car je pars accueillir trois entreprises qui ont choisi la Confluence pour venir installer leur siège social au niveau régional. Il s'agit de Deloitte, In Extenso et Taj qui occupent un immeuble entier à la Confluence. Ils ont décidé, aujourd'hui, de fêter ces nouveaux locaux et cette nouvelle implantation. Ils arrivent de Villeurbanne et ils viennent ici au cœur de la Confluence. Je me dois d'être là pour les accueillir au côté du Sénateur Maire de Lyon. M. Gibert quittera aussi le conseil avant la fin.

---

**02/16/376** Délégation donnée aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés sans formalités préalables.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire :** C'est une délibération habituelle, il s'agit d'une formalité juridique.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/377** Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association sportive Confluence pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Sonny Anderson situé 16 quai Rambaud à Lyon 2<sup>e</sup>.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/378** Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association sportive Bellecour Perrache pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Sonny Anderson situé 16 quai Rambaud à Lyon 2<sup>e</sup>.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/379** Lyon 1er- Fermeture de l'école élémentaire Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée 2016-2017.

**RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR**

**Mme Descour :** Cette délibération, c'est donc un épisode de plus dans la série que j'intitulerai « la fermeture annoncée de l'école Lévi-Strauss ». Sous prétexte de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, la sécurité de cette école est devenue une priorité absolue. Depuis que cette question a été mise à l'ordre du jour fin décembre à la veille des vacances, les familles ont reçu les informations au compte-goutte, les espoirs vains ont été succités. De l'attente de la réalisation d'un exercice de sécurité à l'attente d'un avis de la commission, à l'attente de la décision de la Ville, parents, enseignants n'en ont pas fini d'attendre. Jusqu'à qu'il n'y ait plus qu'une solution envisagée, celle de la fermeture. Les familles et la communauté éducative ainsi que les élus d'arrondissement ont droit à plus de respect que cela. Une partie du périmètre de cette école s'étend sur le nord du 2<sup>ème</sup> arrondissement et 12 enfants sur les 65 habitent le 2<sup>ème</sup>. Mais cette école est avant tout située sur le 1<sup>er</sup> arrondissement et l'on sait trop ce que signifie la fermeture d'une école pour la vie d'un quartier. C'est pourquoi, c'est à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement qu'il appartient, en concertation avec la mairie centrale, de prendre cette décision, c'est pourquoi je vous propose de vous abstenir sur ce dossier.

**M. le Maire :** Je crois que vous avez bien résumé la situation. Effectivement, cette école n'est pas sur notre territoire. C'est à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de gérer ce dossier face à la décision de la mairie centrale. Personnellement, j'apprécierais peu que des élus voisins viennent nous donner conseils ou venir se mettre en porte à faux sur des sujets qui concernent directement notre territoire. Je vous propose de vous abstenir sur ce dossier. Je laisse l'entière responsabilité à la mairie centrale et à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement d'arrêter cette décision.

**M. Bernard :** Je voudrais apporter une réponse à Mme Descour. Il semblerait dans ses propos qu'elle pense que depuis très longtemps, il y a une sorte de laxisme de la part des services de la mairie centrale et notamment de tous les services qui ont trait à la sécurité des bâtiments.

**M. le Maire :** Ce n'est pas ce que j'ai entendu.

**M. Bernard :** Elle avait l'air de dire que plus rien ne se disait, qu'elle était mise sur le fait accompli.

**M. le Maire :** Non, ce n'est pas ce que j'ai entendu.

**M. Bernard :** M. le Maire, je ne vous ai pas coupé, laissez-moi terminer. Je suppose que ce dossier embête beaucoup plus les parents et les enfants que la mairie du 2<sup>ème</sup> effectivement. Je suis tout à fait d'accord avec vous, est-ce pour autant, se moquer des parents et des enfants quand les risques de sécurité sont flagrants. J'y suis allé, je peux vous en parler. Je ne vois pas comment évacuer des enfants du 3<sup>ème</sup> étage dans une chaussette. Ecoutez, Mme Descour, soyons sérieux. Je reçois du public, j'ai trois établissements, un sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement et 2 sur le second, je sais comment fonctionnent les commissions de sécurité avec les services de la ville, le commissaire de police et les pompiers. Je sais combien c'est difficile avec les nouvelles réglementations et surtout la mise en application de celles-ci qui nous sont imposées, en termes d'incendie, en termes d'évacuation et surtout le fait qu'il est impossible d'évacuer des enfants par une chaussette du 3<sup>ème</sup> étage ! Je pense que la mairie du 1<sup>er</sup> sera suffisamment responsable et fera preuve, vis-à-vis des risques importants de sécurité, ne pas embêter le Maire de Lyon qui dans un communiqué, a bien entendu confirmé qu'il ne pouvait pas faire autrement que de fermer cette école. Compte tenu des contraintes réglementaires, architecturales, financières qui sont apparues considérables et parce que la Ville de Lyon refuse de mettre en danger les élèves et le personnel enseignant, il a été décidé la non poursuite de l'exploitation de l'école élémentaire Lévi-Strauss à partir de la rentrée prochaine. Il précise qu'un accompagnement aura lieu pour chaque famille, il ne jette pas les gens à la rue et surtout pas les enfants.

**M. le Maire :** Je pense que nous n'engagerons pas le débat sur ce sujet. Deux remarques peut-être. C'est drôle de voir que du temps de M. Fournel les conditions de sécurité étaient exactement identiques mais peut-être que la personnalité de la directrice a fait qu'elle a su trouver des arguments pour empêcher la fermeture de cette école. La deuxième chose que je voulais vous signaler c'est que l'école Michelet pendant près d'une décennie avait comme système de sécurité des chaussettes. On n'avait pas fermé l'école pour autant. On avait fait les travaux nécessaires. Ecoutez, on a dit ce qu'on en pensait, c'est un dossier qui relève de la mairie centrale et de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme**

**12 ABSTENTIONS**

---

**02/16/380** Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros - FIC et approbation des conventions correspondantes.

**RAPPORTEUR :** Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Il est surprenant que dans cette liste, la Ville de Lyon subventionne des associations qui sont à Brignais et à Villeurbanne. Il y a assez de compagnies lyonnaises pour garder les subventions pour la ville de Lyon sans parler des grands événements qui sont différents pour les délibérations.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/381** Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 136 500 euros - Approbation d'une convention avec la Compagnie Propos.

**RAPPORTEUR :** Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/382** Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon, dans le cadre du "dispositif ticket sport", pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application.

**RAPPORTEUR :** Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Je vous demande d'accompagner cette attribution de subventions qui sert aux jeunes dont les familles ont de très faibles revenus et en grande difficulté. Il faut continuer à les accompagner.

**Mme Dor :** Ce ne sont pas que les MJC qui gèrent les tickets sport, ce sont aussi les centres sociaux et les maisons de l'enfance.

**M. le Maire :** En tous les cas c'est un bon dispositif.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/16/383** Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : Concernant l'association Basket Sainte Blandine, il y a une nouvelle présidente qui a été élue il y a quelques mois. Elle va redonner une nouvelle dynamique à ce club. Je vous demanderais de soutenir ces subventions.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/384** Attribution d'une subvention de fonctionnement à 7 associations du secteur arts numériques et du secteur lecture pour un montant global de 33 300 euros sur le Fonds d'Intervention Culturelle

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/385** Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 89 600 euros

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**Mme de Lavernée** : Nous avons également dans ce rapport des associations qui existent dans d'autres quartiers que le 2<sup>ème</sup>. Certaines ont un rayonnement sur Lyon comme l'ADAPEI, le CRIAS ou l'UNAFAM pour n'en citer que quelques-unes et la CARPA qui est un collectif d'associations pour l'accessibilité qui aide beaucoup la Ville de Lyon dans son rôle qu'elle a par rapport à l'accessibilité. Je propose de voter favorablement à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**M. le Maire** : Je passe en avance le dossier 398.

**02/16/398** Examen et adoption de l'état spécial du 2<sup>o</sup> arrondissement pour l'exercice 2016 - Décision Modificative n°2 - Affectation de l'intéressement aux locations de salles

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire** : Pour résumer on intègre tout simplement cette somme de 8 986 euros dans notre budget.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/386** Programmation de la Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 28 800 euros - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** J'en profite pour rappeler le programme de la fête de la musique sur le 2<sup>ème</sup> sur les différents lieux, nous avons le Goethe Institut, le parvis de la CCI, le musée des tissus, le pôle de commerce Confluence, les archives municipales, le musée de Confluence, Place Carnot, Place de la République, quai St Antoine, place Gailleton, place des Célestins, passage de l'Argue, place de l'Abbaye d'Ainay, square Delfosse et la grande synagogue. La mairie du 2<sup>ème</sup> a une scène officielle sur la place Gailleton en partenariat avec Tonic Radio. La fête de la musique commence sur la place Gailleton à 18h jusqu'à 22 h. Vous avez du Jazz et ensuite de 22h à minuit vous avez de l'électro swing.

**M. le Maire :** Pas à 115 décibels, j'espère ? Sinon vous allez concurrencer la Fan Zone. Bravo pour ce beau programme, je vous donne tous rendez-vous demain entre 18h et minuit sur la scène spécifique à la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement place Gailleton.

Je vais laisser la présidence du conseil à Jean-Stéphane Chaillet, ça tombe bien car c'est lui qui a l'essentiel des rapports jusqu'à la fin. Il pourra s'auto-donner la parole !

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/16/387** Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes pour la 1ère édition de «Nordic Walk in Lyon» du 15 au 16 octobre 2016. Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** M. Cucherat a choisi d'accorder 15 000 euros pour cet événement alors qu'en début de mandat, il a été demandé à chaque adjoint d'arrondissement de ne pas créer de nouveaux événements car les dotations pour le sport étaient en baisse. On le constate à chaque conseil, les subventions n'ont pas augmenté et pour certains baissé. Les lions du sport, dont on a parlé précédemment, ont baissé, ils sont passés de 10 000 à 6 000 euros. Je pense qu'il faut consolider l'existant avant de créer de nouveaux événements. Quand j'ai posé la question en commission Sport à Yann Cucherat, il m'a indiqué que si on ne faisait rien de nouveaux les gens allaient se lasser. Je lui ai dit qu'il nous avait indiqué en début de mandat qu'on ne pouvait pas faire de nouveaux événements. Il y a eu le "Re Lyon Nous" l'année dernière et cette année il y a cet événement. Il y en a un autre qui n'est pas dans ce conseil mais qu'on a vu en commission Sport. Je pense que la Région ou d'autres partenaires auraient pu subventionner cet événement. Bien que soit un dossier qui favorise la pratique sportive, je demanderai à ce conseil de s'abstenir sur ce dossier.

**M. Bernard :** Même si vous avez eu la promotion TGV, je pense qu'effectivement vous devez à mon avis, sur ce dossier-là être plus favorable que vous-y laissez entendre. Comme vous le disiez si justement, c'est pour aider à la pratique du sport et pour que les personnes qui ont envie de se détendre, de marcher, de profiter de cette belle ville de Lyon, ça me paraît complètement insensé que vous puissiez vous abstenir, vous Adjoint au sport.

**M. Chaillet :** Concernant cette délibération, le sport oui, mais pas à n'importe quel prix ! Vous nous permettrez, à nous, opposition municipale majorité d'arrondissement d'être contre le sport à tout prix. Tout n'est pas permis à n'importe quel prix !

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme**

**12 ABSTENTIONS**

---

**02/16/388** Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 17 au 18 septembre 2016. Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/389** Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation "Lyon Free Bike", le 11 septembre 2016. Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/15/390** Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "Génération Roller", pour l'organisation de la 13e édition de "Lugdunum Roller Contest", le 25 septembre 2016.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/391** Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 547 017,15 euros. Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/392** Lyon 2ème – ZAC CONFLUENCE phase 1 – Acquisition du stade Sonny Anderson, des bâtiments et des aires multi-sports à titre gratuit, auprès de la SPL Confluence EI 02223 -n°inventaire 02233A001 - 02233C001 - 02233T001-01 - Opération 60021836 "Frais notariés pur acquisitions gratuites 2015-2020" programme 00020 AP n°2015-1.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/393** Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Goethe-Institut Lyon, sis 18 rue François Dauphin à Lyon 2e, pour son programme d'actions culturelles 2016 et 3 000 euros pour l'organisation de la cérémonie du 50e anniversaire du Goethe-Institut Lyon, en octobre 2016.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Je suis favorable pour ce dossier, et je rappelle que notre partenariat avec le Goethe dure depuis plusieurs années. Notre prochain partenariat aura lieu dans le cadre de « Tout le monde dehors » pour le festival du film allemand qui aura lieu du 27 au 30 juin et l'ouverture du festival se fera en mairie le premier soir.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/394** Programmation financière 2016 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Il y a aussi un nouveau réseau, le réseau Etincelle qui nous vient du nord, de Lille et qui nous a été présenté à la mairie centrale. M. Bernard, s'il vous plaît, je vous passe la parole après si vous voulez, vous me laissez finir, merci...M. Bernard, respectez un peu la règle, merci... Voilà j'ai fini, je mets ce rapport aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/395** Lyon 2ème - Avenant n°2 au bail emphytéotique des 18 août et 11 septembre 1980 consenti à la SAHLMAS pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées 66 Cours Suchet - EI 02083.

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

**Mme Bauguil :** Je vous propose de voter favorablement, la résidence ayant vraiment besoin d'être plus que rénovée.

**M. Chaillet :** Merci Mme Bauguil, quelque chose à ajouter M. Bernard ? Je vois que vous commentez ?

**M. Bernard :** Comme vous vous plaisez à m'écouter, je suis ravi de pouvoir le dire, je disais que c'était une bonne chose qu'on rénove et qu'on restructure la résidence Rink. Vous savez, moi, je la connais depuis l'origine, j'ai vu beaucoup de choses et malheureusement les normes de construction de l'époque n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Cela sera aussi une résidence inter générationnelle, je vous le dis au passage.

**M. Chaillet :** Merci M. Bernard de nous faire part de votre longue expérience. C'est vrai que vous êtes en politique depuis longtemps.

**M. Bernard :** Je suis sur le terrain depuis 40 ans, ce qui n'est pas votre cas.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/396** Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 466 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/397** Modifications de périmètres scolaires.

**RAPPORTEUR** : Sophie DESCOUR

**Mme Descour** : Avec ces modifications, nous allons retrouver une réalité puisque déjà de nombreuses familles du nord de l'arrondissement, bien qu'en principe dépendant du périmètre de Lévi-Strauss ont scolarisé leurs enfants à l'école Lamartine. C'est le cas déjà de 18 enfants. Je suis favorable à cette délibération qui vient reprendre l'existant.

**M. Bernard** : M. le Maire...

**M. Chaillet** : Monsieur l'Adjoint ! Vous avez la parole.

**M. Bernard** : Non, M. le Maire, vous avez la présidence de ce conseil, je vous rends cette autorité. Je voudrais apporter une précision supplémentaire, puisque c'est aujourd'hui le grand sujet d'inquiétude sur l'école Lévi-Strauss. Il est vrai que l'école Lamartine va accueillir des élèves et je m'en félicite, mais il y a aussi l'école Doisneau dans le 1<sup>er</sup>, l'école Gerson dans le 5<sup>ème</sup> et l'école Corneille dans le 6<sup>ème</sup>. Et tout cela à la demande des parents. Vous voyez il y a une concertation de qualité entre la mairie centrale et les différents parents qui ont des difficultés avec la fermeture de cette école.

**Mme Descour** : Vous parlez-là de la réorientation des familles qui ont aujourd'hui leurs enfants scolarisés dans l'école et c'est bien le moindre que l'on puisse faire que de les aider dans cette organisation. Certains iront à Gerson effectivement d'autres à Doisneau, d'autres à Corneille, à Lamartine, ou encore à Michelet ou dans d'autres écoles de la Ville de Lyon. Cette délibération, elle concerne les nouveaux arrivés sur le quartier qui se verront proposer soit l'école Lamartine pour tous ceux qui habitent le 2<sup>ème</sup> arrondissement ou l'école Doisneau pour tous ceux qui habitent le 1<sup>er</sup> arrondissement et aucune autre école que ces deux-là puisqu'on en revient aux périmètres classiques et il ne sera pas question ni de l'école Corneille, ni de l'école Gerson.

**M. Chaillet** : Merci Mme Descour, on voit que vous avez bien préparé votre dossier et que vous connaissez votre sujet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/399** Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon – Service archéologique et la SNC Hotel Dieu Réalisation relatif à la mise en œuvre des prestations archéologiques pour la tranche 9E concernant les caves nord de l'hôtel Dieu.

**M. Chaillet** : Concernant ce dossier il a été retiré par le conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement car il est incomplet.

**NON PRESENTE CAR DOSSIER INCOMPLET**

---

La séance est levée à 19h05